

PROCES VERBAL DU 17 juillet 2023

Ordre du jour :

- Vente mobylette
- Vente presbytère
- Embauche Adjoint d'Animation
- PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Affaires diverses

L'an deux mil **vingt trois**, le 17 juillet le conseil municipal convoqué, s'est réuni en **réunion ordinaire** à **20 heures 30** au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de Monsieur **Emmanuel MATIVET**, Maire.

Présents :Brigitte **BOULOGNE**, Bernard **THINEY**, Valérie **LHOMME**, Alain **LEAU**, Carole **SAINTRAPT**, François **RINGUET**, Gilles **POULAIN**, Yves **LAVADOUX**

Absents excusés : Gilles **POULAIN** représenté par Yves **LAVADOUX**
Ludovic **LAVANTUREUX**

Secrétaire de séance : Valérie **LHOMME**

VENTE MOBYLETE

Le conseil municipal décide de vendre la mobylette moyennant le prix de 550.00 €, et charge le maire des formalités nécessaires.

VENTE PRESBYTERE

Le conseil municipal décide de mettre le presbytère en vente. Deux estimations ont déjà été faites, mais le conseil en demande une 3ème. La décision sera étudiée en prochaine réunion.

EMBAUCHE ADJOINT ANIMATION

Le conseil municipal décide d'embaucher un adjoint d'animation à temps non complet soit 25/35ème pour assurer la surveillance des enfants à la cantine et la garderie périscolaire, à compter du 1er août 2023.

PLU - AVOCAT

Notre PLU n'est toujours pas fini. La totalité de l'étude a été payée en août 2020 mais elle n'est pas terminée. L'entreprise ignore nos nombreuses relances.

Le conseil municipal prend donc la décision de missionner un avocat pour intervenir en justice dans le cadre du présent litige et charge le Maire des formalités nécessaires.

Affaires diverses

Malgré les demandes en Préfecture et Gendarmerie, des gens du voyage se trouvent actuellement sur le terrain de foot.

" La loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil des gens du voyage pose le principe de la participation obligatoire des communes à l'accueil des gens du voyage, dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles".

séance levée 21 h 30

Le Maire : Emmanuel MATIVET



Le secrétaire de séance : Valérie LHOMME

